

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Province.
 Pour un an. 26 fl. 30 fl.
 six mois. 14 » 16 »
 trois mois 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, *Lage Nieuwmarkt*,
 derrière le *Prinsegracht* (Noordzijde)
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Spuij, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *francs de port.*

LA HAYE, 28 Mai.
 ÉTATS-GÉNÉRAUX.

À la séance d'hier de la Seconde-Chambre des Etats Généraux, M. Gouverneur, répondant au discours prononcé par un des auteurs de la proposition. M. Storm, a cru devoir protester contre la pensée exprimée par son honorable ami, « qui prétendait que beaucoup de catholiques appréhendent qu'une révision de la Loi Fondamentale n'amène le retour de principes et d'institutions politiques d'une autre époque, contraire à la liberté religieuse dont ils jouissent aujourd'hui. » M. Gouverneur a dit que dans le Brabant-Septentrional, comme dans les autres provinces du royaume, l'opinion publique est partagée sur la question de révision de la Loi Fondamentale, suivant les principes politiques que professent les habitants, mais que les idées religieuses sont complètement étrangères à cette divergence d'opinions. L'honorable membre prié ses collègues de vouloir bien écarter des débats tout ce qui peut toucher à la religion.

La Seconde Chambre a repris ce matin, vers 11 heures, la discussion des projets de loi relatifs à la révision proposée de la Loi Fondamentale. M. Sterling prend la parole pour s'opposer à la proposition. Les modifications et les additions à la Loi Fondamentale doivent émaner de la Couronne, sans quoi l'orateur n'espère aucun bon résultat. En dehors de la Chambre il règne une divergence d'opinion relativement à ce qu'il convient de changer ou de modifier au pacte fondamental, qu'on ne pourrait sans présomption porter un jugement décisif à cet égard. L'honorable membre M. van Dam van Isselt, a eu tort de compter de la mauvaise volonté à ceux des membres qui ne veulent pas se rallier aux projets proposés. Mais ce reproche n'a pu être sincère, d'ailleurs il n'appartient à personne de condamner aussi péremptoirement ceux qui n'approuvent pas la proposition des neuf membres.

Il est également hasardé de dire que le gouvernement ne prendra jamais l'initiative, puisque cette assertion est en opposition directe avec l'assurance donnée à ce sujet par la Couronne, lors de l'ouverture de la session précédente. L'orateur n'est point favorable à l'ouverture de la session de la Loi Fondamentale; mais aussi faut-il avouer que souvent on met sur le compte de cette Loi Fondamentale ce qui n'est dû qu'au peu de respect qu'on porte quelquefois aux lois spéciales. Il réfute l'assertion émise par M. Storm, que la voix du peuple se serait prononcée avec énergie pour la révision. Le nombre des pétitionnaires est très-minime en proportion du chiffre de la population. D'ailleurs parmi ceux qui ont manifesté leur vœu, il n'en trouve un nombre considérable qui sont dans une ignorance complète par rapport à l'esprit et à la nature de la Loi Fondamentale. On ne saurait admettre que la crainte de déplaire au gouvernement ait empêché le pétitionnement de trouver plus de partisans: car s'il ne fallait qu'un motif si peu puissant pour retenir l'élan, on peut dire que cela ne prouverait pas beaucoup en faveur de la nécessité d'une révision. Les chefs des autorités communales que l'orateur a interrogés à ce sujet, à commencer par le bourgmestre de la capitale, ont positivement nié que des démarches aient été faites pour entraver le pétitionnement; les autorités de police et la haute magistrature ont fait la même déclaration. L'orateur peut assurer la Chambre que ce n'est que le souve-

nir de ce qui s'est passé en Belgique en 1830, et la crainte de témoigner de la méfiance envers le gouvernement et les Etats-Généraux, qui ont retenu un grand nombre de citoyens compétens en cette matière, de pétitionner dans le sens inverse, c'est à dire contre la révision, et l'orateur croit que plusieurs membres de la Chambre pourront donner la même assurance à cet égard. Il est permis à chacun de penser, de parler au sujet de la Loi Fondamentale comme bon lui semble, pourvu que ce soit avec modération, avec convenance. L'orateur ne donnera son vote à aucun des projets en discussion, il espère, et il est convaincu que le gouvernement prendra lui-même en considération la nécessité de la révision du pacte fondamental.

M. Faber van Riemdijk: C'est avec un profond regret que cet honorable membre a entendu le reproche adressé par M. van Dam van Isselt à ceux de ses collègues qui ne partagent pas l'opinion des neuf auteurs du projet. En France on aurait rejeté la prise en considération sans que pour cela ceux qui se seraient déclarés pour cette mesure eussent encouru pareil reproche.

L'orateur désire l'amélioration et le progrès. Cependant deux motifs l'engagent à rejeter l'ensemble des projets. D'abord les auteurs veulent que la chambre prenne l'initiative; l'auteur s'y oppose. L'adoption du projet engendrerait secousses et désordres. En second lieu la Loi Fondamentale (art. 227) accorde à la Chambre le droit de modifier la constitution, mais non celui de la renverser de fond en comble. En étendant trop loin cette faculté, on pourrait courir le risque de voir proposer tout à coup de changer la monarchie en république.

M. Bruce. Nous avons besoin avant tout d'une régularisation durable du système financier. Si l'esprit public chez nous s'occupe aujourd'hui, plus qu'autrefois, de la nécessité ou de l'utilité de la révision du pacte fondamental, c'est qu'on fait accorder à la nation que cette révision amènera de grandes économies et de grandes diminutions dans les charges que supporte le peuple. Mais le projet en discussion, s'il était adopté, n'aurait aucun résultat sous ce rapport, les impôts n'en seraient pas diminués d'un cent. Convaincu cependant qu'une révision partielle serait utile aux intérêts de la Couronne et à ceux de la nation, l'orateur s'est demandé de quelle manière il convient de procéder à cette révision.

Il n'y a point de bons résultats à espérer d'une révision qui n'émanerait point du gouvernement. Puisque le gouvernement paraît en ce moment ne pas vouloir s'en occuper, à quoi bon lui présenter un projet de loi qu'on est sûr d'avance de ne pas voir accueilli? Pourra-t-on, après ce rejet, insister de nouveau auprès du gouvernement sur des améliorations quelconques qui seraient désirables dans la suite? Le rejet de la proposition ne pourrait-il pas causer du mécontentement, des désordres?

Malgré ces considérations puissantes l'honorable membre est cependant convaincu que l'intérêt bien entendu de la patrie exige de lui qu'il coopère, autant que cela sera en son pouvoir, à l'avancement du projet en discussion, en laissant à d'autres la responsabilité de rejeter ce qu'ils penseront devoir condamner. Il appuyera ceux des projets qui lui paraîtront utiles. Il aurait préféré que l'on n'eût point fait de proposition, mais puisqu'elle est faite il n'hésite pas à la soutenir suivant sa conviction.

M. Scheers van Harencaspel regrette que la chambre ait pris l'initiative; il n'a pu se convaincre aucunement de la nécessité du projet de révision. Le serment que l'honorable orateur a prêté de maintenir la Loi Fondamentale, lui défend de participer à une révision semblable à celle proposée.

M. Enschedé s'est prononcé contre une révision.
 M. Luzac entre dans des considérations développées sur ce qui s'est passé depuis 1815 relativement au pétitionnement.
 Au moment où nous mettons sous presse la séance continue.

On nous écrit de Paris, 27 mai:
 Mercredi dernier, S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar a visité l'hôtel royal des Invalides, où il a été reçu et accompagné dans toutes les parties de ce vaste établissement par M. le général Petit.

Le même jour S. A. R. a assisté à la séance de la chambre des pairs, et, après la séance, M. le grand-référendaire lui a fait les honneurs du palais de Luxembourg. Le Prince s'est rendu ensuite à l'Observatoire, où il a examiné, avec tout l'intérêt que pouvaient donner à cette curieuse visite les explications de M. Arago, les divers perfectionnements que la science moderne a ajoutés à cette célèbre institution.

Jeudi le Prince a parcouru, avec S. A. R. Mad. la duchesse d'Orléans, malgré la pluie qui n'a presque pas cessé, les diverses parties du musée d'histoire naturelle et du Jardin-du-Roi, où LL. AA. RR. ont été reçues par M. Chevreul, accompagné de MM. Valenciennes, Ad. Brongniard et Ad. de Jussieu.

Vendredi le Prince a visité le château de Vincennes, et a assisté aux exercices du tir, qui ont été exécutés avec un succès remarquable, sous les ordres de S. A. R. le duc d'Anmale.

S. Exc. le ministre d'Etat Rochussen a quitté hier cette résidence pour s'embarquer à Flessingue. C'est dimanche prochain que la frégate le Jason mettra à la voile pour Java où M. Rochussen va exercer les importantes fonctions de gouverneur général des Indes-Orientales, dont, à la grande satisfaction de toute la Néerlande, la confiance du roi l'a investi. Les vœux et les espérances du pays, ainsi que les regrets de ses nombreux amis, accompagneront M. Rochussen dans ce voyage.

Errata.

Dans le discours de M. Mensö que nous avons mentionné dans notre numéro d'hier, se trouve cette phrase: « Avec le système d'élections directes ce ne sont pas tous les électeurs, » ce ne sont que quelques individus qui s'emparent du choix des représentants de la nation. Au lieu du mot individus il faut lire INTRIGANS.

Dans le discours de M. le baron Boreel van Hogelanden, il est dit: Personnellement, l'orateur se prononce pour une chambre dissolvable, un ministère responsable et des élections directes, il faut lire: POUR UN AUTRE SYSTÈME D'ELECTIONS que celui actuellement en vigueur.

C'est demain que M. Albert Domange jouera le rôle d'Éléazar dans la Juive. On sait que c'est un des rôles les plus brillants du répertoire de cet excellent artiste.

On écrit de La Haye, à la Gazette de Cologne que la direction et la galerie de tableaux de Francfort-s/M. a acquis de M. De Reus de La Haye sa collection exquise de tableaux de anciens maîtres hollandais, consistant en une cinquantaine de toiles, pour la somme de 197,500 florins.

La représentation donnée hier au soir au Nouveau Doelen, par M. Keller avait attiré une nombreuse société, qui a beaucoup applaudi les différents groupes exécutés d'après les ta-

Recueil du Journal de La Haye. — 29 Mai 1845.

LE DERNIER FANTÔME. (1)

CHAPITRE XI.
 Maison à vendre.

Le lendemain, à midi, Macdougall descendit de son appartement de garçon pour visiter les marchands de pierres, dans Sakeville-Street. En passant devant le monument de Nelson, il tomba dans les mains d'Albin de Servian. Conversation d'usage entre les deux amis. La joie dépensée à cette rencontre en Amérique; j'allais prendre des informations auprès d'es gens de votre maison.

— Ce cher Albin! dit Macdougall, comme le voilà dandy! Vous aviez raison, je ne vous aurais pas reconnu. La santé maintenant est bonne, j'espère?... Il a un peu de pâleur sur le visage; mais cela vous va bien avec cette tache noire. Moi, comme vous voyez, je suis toujours un gros garçon robuste, et du claret à discrétion... Ah! ça, vous arrivez à propos, vous me servez de témoin.

— Vous avez un duel? dit Albin avec une physionomie bouleversée.

— Oui, avec une femme!

— Et Macdougall s'écroula les passans d'un éternel éclat de rire en si bémol; puis il ajouta dans un ent'acte:

— Vous serez mon témoin au temple dans sept jours. Je me marie dans sept jours... Eh! que dites-vous? Je mène lestement la besogne, n'est-ce pas? Albin se donna le courage du post-captain qui va mettre le feu aux poudres, et faire sauter son vaisseau, et riposta par l'éclat de rire le plus faux qui ait été jamais vu sur un visage d'homme.

— Dans sept jours, cher Macdougall, dit-il, vous vous mariez! A-t-on pu être si bête en un district?

— C'est fait, mon cher Albin. J'ai une licence spéciale: il y avait à choisir entre vingt-et-un jours, et une semaine, mais ma belle épouse a choisi la semaine.

— Ce fut de Macdougall! comme il dit cela d'un air triomphant!

— Elle le diable me caresse, si je mens! Au reste, la belle veuve vous le pardonne-t-elle de sa belle bouche; alors vous le croirez.

— Oh! les femmes! dit Albin d'un ton singulier.

— Eh bien! quoi, les femmes! que trouvez-vous là d'étonnant, Albin?

(1) Voir le Journal de La Haye, d'hier.

— Moi, rien ne m'étonne, Macdougall; rien... Ainsi, dans sept jours, vous voilà marié.

— C'est pas l'embaras, mon cher Albin, j'aurai de la peine à tout terminer dans ce court délai, mais il le faut; il le faut. Mistress Lavinia l'a décidé elle-même, et dussé-je doubler la semaine, en ne dormant pas, je serai prêt.

— La corbeille de noces est-elle achetée, Macdougall?

— Toutes mes enveloppes sont terminées... on a peu près.

— Eh bien! alors, Macdougall, vous trouverez encore vos sept jours trop longs.

— C'est que vous ignorez ce qui m'arrive, mon cher Albin.

— Que vous arrive-t-il?

— Une catastrophe, Albin, rien que cela! Ma petite maison de Phoenix-Park est inhabitable.

— Cette charmante maison que vous avez fait meubler? ce bijou inhabitable?

— C'est un vrai lac, mon cher Albin; il y a sans doute des infiltrations du grand canal de la ville. Bref, c'est inhabitable. J'avais dépensé la pour amoulement deux mille livres au moins. Tout est perdu.

— Que me dites-vous là, Macdougall? dit Albin en s'arrêtant au milieu de la rue, comme cloué sur le pavé par l'étonnement. Ah! maintenant, je conçois votre embarras; et qu'allez-vous faire? avez-vous un projet? Si vous appelez les maçons à votre aide, vous vous marierez dans un an.

— Diable! cela n'amuserait pas trop Lavinia, cher Albin; elle qui, déjà, aime mieux sept jours que vingt-un.

— Mon Dieu! pourquoi mettez-vous votre esprit à la torture, mon cher Macdougall? Votre appartement de Sakeville-Street est très-convenable, très-décent, même pour de nouveaux mariés.

— Songez-vous, Albin! j'y étouffe, moi, et je suis seul. Trois pièces larges comme la main, et meublées d'échantillons de canelle, de poivre, de campêche, de girofle, de sang-de-dragon!

— Oui, c'est juste; c'est juste, — dit Albin, en s'arrêtant, comme pour réfléchir, en regardant le pavé; et il simulait très bien la réflexion. Son père aurait été content de lui.

— Voyons, que feriez-vous à ma place, cher Albin?... Notez bien que vous n'avez que sept jours devant vous.

— Ma foi! cela ne s'improvise pas, Macdougall... il faut voir... il faut examiner... Dublin ne manque pas de maisons.

— Oui, Albin; mais il faut une maison choisie, une maison ad hoc.

— Je comprends... je comprends, dit Albin, toujours absorbé par ses réflexions; une maison qui ne soit pas une tente de passage, une maison qui ne vous expose pas aux ennuis d'un déménagement dans la lune de miel; une maison que vous puissiez garder.

— Justement, Albin.

— Ecoutez, Macdougall, dit Albin, en relevant vivement son front, comme s'il eût reçu une inspiration soudaine; écoutez: nous voilà dans le voisinage de l'office de Dublin-Chronicle; achetez quelques numéros de ce journal, et lisez les annonces de la semaine; vous trouverez peut-être quelque chose à

vos convenances.

— Bien pensé, Albin... Où est l'office?

— Là, au coin de la rue, à vingt pas.

Macdougall entra au bureau, et sortit avec les derniers numéros de Dublin-Chronicle.

— Mettons-nous un peu à l'écart, dit Macdougall; là, devant la grille du Square, et parcourons la série des immeubles à vendre... A vendre... Maison à quatre étages, pouvant servir d'usine... Maison garnie, ancien hôtel du Lion-Rouge... Maison avec les eaux du canal... Merci!... Maison d'éducation avec dortoirs... etc., etc., etc... tout dans le même genre... Ah! voici peut-être quelque chose... Maison meublée, avec joli jardin et cottage, 21, St-Martin square...

— Je n'aime pas les logemens sur les squares, moi, dit Albin... Ce n'est pas assez animé; on ne voit passer personne dans la rue...

— Ah! nous ne sommes pas du même avis, dit Macdougall; j'aime le calme, moi, quand je dors le matin... et puis, quand on se marie avec une jolie femme, il y a toujours assez de passans dans la rue... Au reste, qui nous empêche de voir cela?

— Voyons cela, si cela vous amuse, dit Albin d'un air indifférent. St-Martin square est ici tout près.

La maison indiquée par l'annonce du journal avait une fort belle apparence. Elle était séparée des maisons voisines par deux petites cours. Les deux façades principales regardaient le Nord et le Midi, exposition la plus désirable; un toit conique, couvert d'ardoises vertes, donnait à cette maison une physionomie pleine de gaieté.

Un gilet rouge, animé par un valet de pied imperceptible, ouvrit la porte, au troisième coup de marteau, et introduisit Albin et Macdougall dans un salon, du côté du jardin.

Le gilet rouge sortit en indiquant, avec ses manches, qu'il allait avertir le maître de la maison.

— Ma foi! dit Macdougall; voilà un salon délicieux. Cette pièce est d'un bon augure pour le reste.

— Ce Macdougall est étonnant! dit Albin en regardant un tableau avec négligence. Ce Macdougall s'enthousiasme avec une facilité incroyable! Le voilà maintenant à genoux devant ce salon... Il paraît, Macdougall, que vous avez oublié le luxe et le bon goût de votre salon de la maison de Phoenix-Park.

— Eh bien! Albin, franchement, je préfère celui-ci.

— A la bonne heure! comme vous voudrez. Certainement, ce salon est bien; mais il n'y a pas de quoi crier au miracle.

Sur ces mots, entra le maître de la maison.

C'était un homme d'environ trente-six ans, vêtu avec le plus grand soin, calme et grave dans sa démarche, et dont la figure joyeusement enluminée formait un contraste assez singulier avec le maintien solennel du reste du corps.

— Cette maison est à vendre? dit Macdougall en saluant.

bleaux et les morceaux de sculpture des principaux maîtres anciens et modernes.

A la demande des nombreux amateurs de cet intéressant spectacle, M. Keller donnera une seconde représentation vendredi au soir.

Affaires d'Espagne.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE SAINT-SIÈGE. — LES PUISSANCES DU NORD.

Le dénoûment si inattendu des négociations du gouvernement espagnol avec la cour de Rome continue à préoccuper exclusivement l'opinion publique à Madrid. Jusqu'à présent, le ministère a cru devoir garder le silence au sujet des affaires de Rome, ce qui donne lieu aux bruits et aux commentaires les plus malveillants.

Nous avons toujours pensé, dit le *Héraldo*, que la question de Rome est très-grave, mais assurément il y a deux raisons qui ont contribué à augmenter son importance. Les assurances données tant verbalement que par écrit de la part de M. Castillo, que le pape reconnaîtrait la reine Isabelle et la légitimité des ventes des biens ecclésiastiques, sans parler en aucune manière des compensations demandées pour ces concessions, ont rendu plus sensible l'annonce des exigences de Rome. Dans le cas où l'on n'aurait pas eu à renoncer subitement à des espérances qui paraîtraient fondées, la dépêche reçue le 16 à Madrid, n'y aurait pas causé la moindre sensation, et l'on se serait borné à dire, comme il arrive toujours en pareil cas, que les bases posées par Rome ne convenant pas à notre gouvernement il avait renvoyé la convention avec les réclamations opportunes.

La seconde cause de l'importance donnée à cette affaire est la crainte que cette convention ne soit le résultat d'intrigues politiques combinées à Rome. Voilà ce qui explique les proportions colossales données à cette affaire, et l'empressement de plusieurs députés à se réunir pour demander une séance publique. Mais ces décisions, prises par les mêmes députés, de ne pas adresser de message au gouvernement, prouvent qu'ils ont reconnu qu'il ne s'agit ici que d'un embarras dans les négociations, et que l'on doit laisser le gouvernement agir comme il le croira convenable pour l'honneur du pays.

Les ennemis de l'ordre de choses actuel n'ont pas manqué d'exploiter au profit de leurs mauvaises passions cet événement malheureux. Il n'est pas de bruits méchants ou absurdes qu'ils n'aient fait courir, favorisés en ce point par l'incertitude publique.

En résumé, cette circonstance défavorable ne peut affaiblir le parti modéré ni détruire l'œuvre importante qu'il a commencée en organisant le pays et en assurant sa tranquillité, ni même compromettre l'existence du cabinet actuel. Il ne s'agit dans le cas présent, nous le répétons, que d'obstacles dans les négociations, ce qui n'est pas un motif suffisant pour alarmer des hommes de cœur.

L'*Eco del Comercio*, va plus loin; il dit que les ministres doivent repousser, sans aucune considération, le pouvoir occulte qui les conduit à leur perte, proposer aux Cortès la révocation de la mesure de dévolution des biens du clergé, et la suspendre provisoirement, en attendant de pouvoir les vendre ou les répartir parmi les hommes qui ont versé leur sang pour la reine et pour la liberté; punir sévèrement la charge d'affaires qui a manqué à ses devoirs ou qui a subi des influences étrangères, et adresser ensuite au pays un manifeste motivé, et à sa sainteté une communication énergique, pour lui montrer que si l'on a pu oublier un moment que Rome sera toujours Rome, on sait aussi tout le respect que mérite la nation espagnole. L'*Eco del Comercio* rend compte ensuite de diverses nouvelles qui ont couru depuis ces jours derniers sur l'importante question qui agite tous les esprits : « Dans le conseil des ministres qui eut lieu dimanche dernier, M. Martinez de la Rosa témoigna beaucoup de regret d'avoir échoisi pour une affaire de si haut intérêt ce même M. Castillo y Ayensa, qui, en 1834 fut renvoyé du ministère à cause de ses opinions absolutistes. M. Narvaez a déclaré, dit-on, que tant qu'il serait ministre, nulle autre personne ne pourrait donner des ordres au cabinet, et que, s'il fallait en venir là, il aurait assez d'énergie pour décréter la vente de tous les biens vendus. »

Une pétition demandant qu'il y ait une séance publique à la

chambre, afin que le pays connaisse la résolution du gouvernement, a été signée par une vingtaine de députés.

El Tiempo prétend que le résultat des négociations entamées avec la cour de Rome, a été de couvrir de ridicule le ministère. Le coup lui sera bien sensible s'il n'en meurt pas. Le pape a refusé de confirmer la vente des biens du clergé. Ainsi il n'y aura eu qu'un commencement de négociations et on aura perdu tous les avantages qui pouvaient les conduire à bien. D'après cela le plénipotentiaire espagnol avait ou n'avait pas d'instructions : dans le 1^{er} cas, s'il ne les a pas remplies, il mérite des reproches sévères; s'il les a remplies, c'est le gouvernement qui est coupable. Dans le 2^e cas, le ministère ne serait pas moins responsable, et si l'on observait les véritables règles d'un gouvernement représentatif, il n'existerait déjà plus.

Il est bien naturel que, tant que la reine Isabelle d'Espagne n'est pas mariée, les journaux s'occupent de lui trouver un époux. On sait que tous les correspondants de journaux sont des hommes d'Etat; c'est sur eux que reposent le salut et l'équilibre de l'Europe; comment le monde pourrait-il subsister si la reine d'Espagne ne se marie pas bientôt? Aussi les journaux songent-ils avant tout à l'établir. Hier on lui destinait le comte de Trapani, aujourd'hui c'est le prince des Asturies, demain ce sera un prince de Cobourg. Il se fait des combinaisons pour et contre chacune de ces alliances. On dit que le roi des Français insiste en faveur d'un Bourbon, que la Belgique voudrait mettre sur les rangs un frère du roi de Portugal, que les puissances du Nord maintiennent le principe de la légitimité et ne seront contentes que si la main d'Isabelle est accordée au prince des Asturies, tandis que le prétendant renoncera à ses droits.

« Nous croyons pouvoir assurer, dit le *Journal de Francfort*, que les puissances se préoccupent moins du mariage de la reine d'Espagne que les journaux. Pourvu que le gouvernement d'Espagne soit solidement établi, et il paraît l'être en ce moment plus que jamais, les puissances n'attendent probablement pas le mariage de la reine pour le reconnaître. Quelle que soit la solution de cette question de mariage, elle ne donnera jamais lieu à un ébranlement du trône de l'Espagne, toutes les puissances ayant nécessairement intérêt à la résoudre par l'entente cordiale. »

« Il s'agit seulement de savoir si, en général, les puissances du Nord reconnaîtront le gouvernement de l'Espagne. D'un côté l'un prétend que le principe de la légitimité s'y oppose. Et cependant les puissances du Nord ont prouvé qu'elles ne donnent la préférence à ce principe qu'autant que les faits accomplis ne l'emportent pas dans sa balance. Il est donc évident qu'une assertion pareille ne dit rien. »

« En revanche on est obligé d'admettre que les puissances du Nord, qui, à l'égard de l'Espagne, ont maintenu le principe de la légitimité plus strictement qu'à l'égard d'aucun autre pays où des révolutions ont changé l'ordre des choses existant, désirent ne pas agir isolément dans cette affaire, et qu'en particulier l'Autriche et la Prusse s'occuperont d'engager la Russie à une reconnaissance en commun. Il importe donc de savoir si l'on réussira dans cette tentative; et si l'on échoue, si la Russie persiste dans un principe qu'elle a maintenu jusqu'à présent vis-à-vis de la Belgique, qu'arrivera-t-il alors? Sans être initié dans les vues des cabinets, nous croyons cependant devoir admettre que l'Autriche et la Prusse auraient en ce cas des motifs suffisants pour ne pas faire dépendre la reconnaissance du gouvernement espagnol uniquement de la Russie, que cette reconnaissance ait lieu aujourd'hui ou demain; cela n'est guère probable, et nous avons dit pourquoi : c'est que les négociations pour gagner la Russie en faveur de cette démarche y apporteront quelque retard. Ce qui au reste nous fait espérer que les efforts faits pour cela seront couronnés de succès, c'est la situation de l'Espagne, l'importance de ce pays pour le commerce international et la reconnaissance accordée par la Russie au gouvernement portugais. »

Affaires du Portugal.

Nous trouvons dans une correspondance particulière les détails suivants sur le projet de conversion de la dette étrangère par le gouvernement portugais :

« ... Voici quelle était la situation de la dette étrangère por-

tugaise, avant le traité que le gouvernement vient de signer avec la compagnie Folgosa : par un premier décret de conversion de 1839, l'intérêt de cette dette devait être de 2 1/2 p. jusqu'en 1845; au mois de juillet de cette année, il était élevé de plein droit à 3 p. c., en 1849 à 4, en 1853 à 5, et en 1857 à 6 p. c.; ce dernier intérêt aurait été servi, sans discontinuité, pendant vingt-deux ans, pour indemniser les créanciers de la réduction d'intérêt au-dessous de 5 p. c. qui leur avait été imposée de 1839 à 1853. A l'expiration des vingt-deux ans, l'intérêt descendait également de droit à 5 p. c. En exécution de ce décret, les prévisions budgétaires, pour le paiement de ces vers taux d'intérêt, qui ont été de 1,000 contos (117,500 francs environ) de 1839 à 1845, auraient dû être augmentées de 200 contos par an, pour la première période quadriennale; de 400 contos pour la seconde de 400; de la même somme pour la quatrième et la cinquième; ce qui, à cette dernière époque, aurait porté à 2,000 contos le crédit total, crédit destiné à être réduit vingt ans après seulement à 2,000.

« Par l'engagement qu'elle vient de contracter avec le gouvernement, la compagnie Folgosa s'est portée fort de couvrir au moins pour 100 millions de francs de bons de la dette, en gère en d'autres titres portant un intérêt fixe de 4 p. c. la commission est de 1 p. c. une fois payé. Elle prête en l'état, au taux de 6 p. c., le capital nécessaire au paiement du surplus de 3 p. c. qu'il devait payer pendant la première période quadriennale et pour lequel le budget avait alloué 400 millions. L'avantage de cette conversion se réduit à ceci : d'après le décret de 1839, l'état devait payer à ses créanciers 5 p. c. pendant 4 ans, 6 p. c. pendant 22 ans. Pour un intérêt fixe continu, jusqu'au remboursement, de 5 p. c.; par la conversion projetée, il ne paiera qu'un intérêt fixe de 4 p. c.; mais il pourra commencer immédiatement à servir cet intérêt. »

Droit de visite.

Nous avons reproduit avant-hier, d'après le *Morning Post*, la nouvelle de la conclusion définitive du traité de commerce entre la France et l'Angleterre; il paraît que cette nouvelle était prématurée; voici ce que nous lisons dans le *du 23 mai* :

« Le *Morning-Post* a dit que les négociations entamées par le duc de Broglie sur l'adoption de nouvelles mesures pour la répression du commerce des esclaves, déjà terminées, et qu'il ne restait plus qu'à préparer et à conclure l'arrangement. Nous croyons que cette assertion est prématurée. Du reste, d'après ce qui a été dit à la chambre des communes par les ministres de la couronne, on peut supposer que le traité à adopter par les deux gouvernements est complètement discuté et décidé. Il reste bien à résoudre quelques questions de peu d'importance, mais nous pensons qu'elles ne sont de nature à retarder la signature de la convention. Il serait désirable que les opérations projetées pour la destruction des entrepôts d'esclaves qui existent actuellement sur la côte africaine eussent lieu cette année, et qu'en même temps on vîgneur sur mer les nouveaux moyens de répression adoptés par la commission. Le meilleur argument en faveur du traité, dans lequel nous espérons que les forces de la France et de l'Angleterre auront une égale part d'honneur, est qu'il n'entraîne aucune connaissance de quelque traité, nous blâmons d'avance les attaques extravagantes qu'elles seront l'objet sans aucun doute. Il faut juger du traité par les pronostics de lord Palmerston, mais par son caractère de répression des esclaves. Si le droit de visite est suspendu, les croisières des deux nations, il est évident que, pour le nouveau système à l'épreuve, il faut bien suspendre jusqu'à ce que l'expérience ait déterminé le mérite de l'un d'eux. C'est pourquoi il serait tout à fait prématuré d'engager une discussion sur ce sujet, quoique nous ayons des raisons de croire que l'état des négociations est tel, qu'il offre toute perspective de voir promptement le terme. »

Nouvelles d'Orient.

Constantinople. Nous avons annoncé que la Porte avait remis, à la fin d'avril, aux représentants des trois puissances protectrices, une note dans laquelle elle les informait que les réponses à

— Oui, répondit le maître avec la concision économique d'un propriétaire. Albin, après avoir salué, continuait négligemment l'inspection des tableaux.

— A vendre tout de suite? demanda Macdougall.

— C'est à dire, après les formalités légales...

— Bien entendu... Vous la vendez ainsi toute meublée?

— Au choix de l'acheteur... Je ne vous cache pas que je tirerais mieux parti des meubles si je pouvais les vendre à part. Une maison que j'ai prise la peine de décorer, le mois dernier, de la cave au toit, et que je suis obligé de vendre... non par besoin... mais par l'effet de ma nouvelle position... Une lettre de Calcutta, reçue le 26 du mois dernier... Mon oncle maternel Luke Barlow est mort, et il m'a institué son légataire universel aux Indes... Il faut partir, il faut quitter Dublin, et pour toujours. J'avais meublé cette maison en vue d'un établissement... Dans ce monde, on a beau former des projets... ah!

— Enfin, monsieur, dit Macdougall gaiment, si l'héritage a quelque valeur, on peut se consoler de perdre le reste.

— C'est un héritage dans les colonies; vous savez ce que c'est. Il y a toujours beaucoup à rabattre sur l'estimation des hommes de loi. Mon oncle, d'ailleurs, négociait ses plantations, à ce qu'on dit. Je compte sur une indigoterie qui ne rendrait pas mal. Enfin, vous prendrez ce qu'il y aura. Si ma présence aux Indes n'était pas indispensable, je resterais à Dublin; oh! bien sûr, j'y resterais!

S'il vous plaît, monsieur, de nous faire visiter votre maison, dit Macdougall. Albin, d'instinct, accompagné-vous?

— Monsieur, dit Albin au maître de la maison, vous avez là deux excellentes chambres.

— Elles sont d'Hogarth, dit le maître en mettant le pied sur l'escalier du premier étage; j'en ai à quelques autres dans mon cabinet. Mais ce sont là des curiosités que je me réserve dans la vente.

— Eh! des eaux-fortes d'Hogarth? dit Albin en se penchant sur la rampe de l'escalier, je crois bien qu'un amateur doit y tenir. Je donnerais, moi, une maison pour ces bagatelles.

— Voici mon premier étage, dit le propriétaire en introduisant les deux visiteurs; vous verrez un ameublement simple, mais propre. Personne n'a mis le pied ici... Je me suis fait pour moi une petite chambre de lit sous la toiture. Eh! mon Dieu! quand on n'a ni femme ni enfants, on est bien partout.

— Voyons la chambre du premier étage, dit Macdougall.

Cette pièce était meublée avec un goût exquis. Il y avait un luxe croisé de velours, de mousseline, de broderies, d'édredon, de soie transparente, de toutes les fantaisies flottantes, inventées pour séduire les jeunes femmes, et leur donner l'âme du chez soi. Un parfum léger, doux comme l'essence du cinname, était l'atmosphère de ce voluptueux réduit. En y entrant, tout vous engageait à ne plus en sortir. Pas un coin anguleux, pas une étoffe rude, pas un meuble lourd, n'y chagrinaient les yeux. Tout s'arrondissait en inflexions

suaves, au regard et sous la main. La lumière, brisée sur le vert mat des persiennes, s'infiltrait dans l'alcôve avec des reflets tranquilles, et tremblait mollement sur les fleurs sans nombre des rideaux.

Albin s'assit dans un fauteuil, prit une pose américaine, et promena son regard dans toute la chambre.

— Voilà certainement, dit le propriétaire, la pièce que je regrette davantage... J'avais une idée en la faisant décorer ainsi!... Hélas!

Le propriétaire parut essayer quelques larmes, et Macdougall en fut ému au instant.

— Oui, dit-il après sa légère émotion, cette chambre est en effet très bien...

— Un peu colifichet, dit Albin.

— Monsieur, dit le propriétaire, sans daigner regarder Albin, cette critique ne peut s'adresser à moi. C'est le fameux décorateur Barber qui a fait le dessin de cette chambre. Les meubles sont de Thorn; les tentures de Lawson. Voilà, j'espère, trois noms connus à juste titre, et ils ne signent pas des colifichets.

Albin s'inclina, et Macdougall fit un signe d'approbation.

Les autres appartements, quoique décorés dans des proportions inférieures de luxe, étaient en harmonie exacte avec la chambre principale. Macdougall visita tout avec un soin méticuleux; et, sur un signe que lui fit Albin, il modéra sa satisfaction, pour ne pas donner trop d'orgueil au propriétaire, qui pouvait lui demander un prix exorbitant.

Macdougall fit le signe qui veut dire : je comprends, c'est juste, vous avez raison.

Le propriétaire avait gardé le jardin pour le morceau final de l'exhibition. Ce jardin ne craignait aucune comparaison. Il était découpé en petites allées capricieuses, formées d'arbres superbes. Le parterre était à l'ombre toutes les familles des nobles fleurs. Deux gerbes d'eau jaillissaient sur la terrasse, en se jouant l'oreille et les yeux.

— Il faut quitter tout cela! dit le propriétaire avec un soupir. Oh! la vie est une étrange chose!

— Voyons, messieurs, dit Macdougall, asseyons-nous et causons un peu... Là, sans marchander, à quel prix raisonnable pourrais-je avoir cette maison, si je voulais sérieusement l'acheter?

— Monsieur, dit le propriétaire, en appuyant sur chaque mot avec une lenteur prudente, avant toute autre condition, et vu mon prochain départ, je demanderais à être payé comptant... Vous comprenez...

— C'est compris, dit Macdougall; cela ne ferait pas obstacle...

— Vous me laissez les meubles? demanda le propriétaire.

— Eh! que ferez-vous des meubles? Si j'achète, j'achète tout, meubles et maison.

Le propriétaire se recueillit; il regarda le parquet, puis le plafond, et remua ses lèvres, agitées sans doute par un calcul mental.

— Sans marchander, monsieur, dit le propriétaire en faisant descendre ses yeux du plafond, je vous laisserai le tout, meubles et maison, au prix de

quatre mille deux cents livres.

Albin de Servian bondit sur son fauteuil et fit une pirouette en un air inconnu; puis s'inclinant devant le propriétaire :

— Monsieur, dit-il, nous avons l'honneur de vous souhaiter bon voyage aux Indes... Venez, Macdougall, allons faire un tour de parc avant

— Pardon, messieurs, dit le propriétaire avec une inflexion de voix, veuillez bien me dire lequel de vous deux est l'acheteur?

— Moi, monsieur, dit Macdougall.

— Alors, poursuivit le propriétaire, c'est avec vous seul que je

— M. Macdougall est mon ami, dit Albin, et j'ai dit, m'être permis de lui donner un conseil, lorsqu'on lui demande quatre mille livres

d'un bicoque qui n'en vaut pas la moitié.

— Voulez-vous la faire estimer, dit le propriétaire, cette bicoque, dit-il, en se levant de dépit, vous me donneriez le prix d'expertise...

— Parbleu! si vous nommez les experts, dit Albin en riant, vous

— Eh bien! vous les nommez, vous... Ah!

— Voyons, dit Macdougall, ne perdons ni notre temps, ni nos

me connaissez suffisamment en immobilier pour passer d'expertise

bin, mon ami, je m'entends aux affaires autant que vous, et

Monsieur, à quatre mille livres, comptant, pouvez-vous me

Le pied d'Albin froissa le parquet.

— Je vous déduirai cent livres, dit le propriétaire, pas un

— Eh bien! dit Macdougall, pouvez-vous me céder votre maison

tre jours, sous-seing privé. Je vous donne votre prix comptant

galiserons cela, s'il y a lieu, avec votre procureur fondé. Que

vous tiendrez l'argent.

Albin fredonnait devant la fenêtre un autre air qui, no peut pas

Le propriétaire consulta de nouveau le parquet et le plafond.

— Dans quatre jours, dit-il; c'est aller un peu vite.

— Eh! que risquez-vous, monsieur? dit Macdougall; je suis

blin, et ce qui vaut mieux, je vous apporte dans trois jours

avez-vous besoin demain?

— Il y a dans le jardin, dit le propriétaire, un hibiscus, en

rais voulu cueillir quelques roses de Chine pour...

— Belle difficulté! on vous gardera les fruits de votre

jeune femme marié, et je vous invite à mon bal si vous n'êtes pas

Les propriétaires gardent un sérieux glacé tout le temps

une affaire; mais l'affaire conclue et les obstacles détruits,

font des sourires affectueux.

— Monsieur, dit le propriétaire souriant, c'est une vente

gré, à la vieille mode d'Irlande. Donnez-moi votre main; c'est

vous.

Les deux mains se lièrent étroitement en signe de paraphe

et l'achat fut consommé.

(La suite à la page 100)

avant de renvoyer à Rome la convention avec les modifications que le gouvernement espagnol croit devoir y apporter. On pense que la reine ne fera pas de difficulté de se ranger à l'avis de son cabinet.

— On fait circuler en ce moment les nouvelles les plus étranges et les plus alarmantes pour les hommes du pouvoir. Nous savons positivement que par suite des dépêches que le gouvernement a reçues de Rome, il y a eu des explications très-vives entre le général Narvaez et M. Mayans, qui est, dit-on, gagné par la reine Christine contre l'intérêt national.

La note du vatican contient entr'autres bases, les conditions suivantes: 1° Rétablissement des couvents des frères; 2° Permission aux religieuses de recevoir des novices; 3° Restitution au clergé de tous les biens qu'il a possédés autrefois; 4° Les brefs du pape seront reçus sans restriction et seront exécutés sans avoir besoin au préalable de l'approbation royale. En revanche le St-Père a la bonté de donner à entendre que par un effet de sa pitié, il se demandera la main sur la conscience s'il doit ou non absoudre les acquéreurs de biens nationaux.

— On dit que le président a répondu qu'il serait impolitique de soulever une question dans laquelle le gouvernement est décidé à maintenir l'honneur national.

— Le bruit court que la bonne harmonie n'existe plus parmi les membres du cabinet. MM. Mayans, Mon, Pidal et Martinez de la Rosa, d'accord avec de hauts personnages et avec le baron de Meer, seraient, dit-on, en opposition avec MM. Narvaez et Armero qui de leur côté seraient soutenus par d'autres notabilités.

— On lit dans la *Esperanza* que M. le duc de Rivas est nommé pour remplacer M. Castillo à Rome.

Bourse de Madrid du 20 mai.

3 p. c. 32½ au comptant, 33½ à 60 jours. — 5 p. c. 24 au comptant 24½ à 60 jours. — Dette sans intérêts 8½ à 60 jours.

Nouvelles de Belgique.

Bruzelles, 27 mai.

Depuis le vote de la loi sur les céréales le prix des grains qui a subi une hausse, poursuit une marche ascendante vraiment effrayante. Au marché de Mons du 21, il y a eu hausse de deux francs quatre centimes par hectolitre sur le froment; le seigle a subi une hausse de un franc trois centimes; l'escourgeon, une de cinquante centimes seulement.

Au dernier marché d'Arlon, le grain a subi une hausse qu'on n'avait jamais vue jusqu'ici. Au marché du 15, le double hectolitre de froment avait été vendu 31 et 32 fr.; il a été enlevé au dernier marché à 38 et 39 francs, et il est hors de doute que cette hausse continuera encore.

Le Commerce Belge ajoute à cela:

« Nous reproduisons, sans en rien déguiser, tout ce qui a rapport à la hausse des grains, afin d'éclairer la résolution que doit prendre le gouvernement au sujet de la promulgation de la loi concernant les céréales. D'après les nouvelles informations qui nous sont parvenues, on peut d'ailleurs regarder l'ajournement de cette promulgation comme à peu près décidé. »

Le *Moniteur Belge* publie les modifications temporaires des droits d'entrée sur les sucres bruts.

Le projet royal est ainsi conçu:

Par notre arrêté du 15 octobre 1844 (*Bulletin officiel*, n° 186), les droits d'entrée sur les sucres bruts de canne qui, à partir du 20 mai prochain, arriveront en Belgique d'un port situé au delà du cap de Bonne-Espérance ou des pays transatlantiques par navires étrangers ayant relâché à Cowes ou dans un autre port de la Manche, sont fixés comme suit, en principal et par 100 kilogrammes:

A partir du 20 mai 1845,	fr. 2 33 45/100
17 avril 1846,	2 97 30/100
17 avril 1847,	3 61 15/100
17 avril 1848,	4 25

Toutefois, pour jouir du bénéfice de cette disposition, le capitaine sera tenu de produire, indépendamment des justifications exigées par l'art. 25 de notre arrêté du 21 octobre 1844 (*Bulletin officiel*, n° 151), un certificat du consul de la Belgique au port anglais d'escale, ou, à son défaut, du chef de la douane locale, attestant qu'il n'a été effectué dans ce port aucun débarquement, ni aucun embarquement de marchandises, ni aucune opération de commerce.

VARIÉTÉS.

Le rôle de la diplomatie européenne dans la question des frontières turco-grecques.

(Suite. — Voir le journal d'hier.)

La question des frontières turco-grecques est plus qu'une question de territoire; c'est une question de nationalité, c'est, on peut le dire, la partie vitale dans le grand problème de l'avenir de l'Orient, et il ne sera donné ni à Coletti, ni à ses protecteurs, d'empêcher ce débat d'arriver à sa solution. Dans les provinces épiro-thessaliennes, il y a une incompatibilité morale absolue entre les gouverneurs et les gouvernés. La noble race grecque sent de plus en plus qu'elle n'a point été créée pour servir l'Osmanli, et qu'en acceptant ce joug honteux comme un fait accompli, elle se suiciderait elle-même. Il faut donc ou intervenir diplomatiquement en faveur des Grecs, ou s'attendre à voir recommencer bientôt dans les gorges de l'Hémos et de l'Olympe des sanglants combats entre deux races hellène et ottomane. Le principe de l'intégrité de la Grèce est tout aussi juste, et qui plus est aussi nécessaire à l'équilibre européen que l'intégrité de l'empire turc. Le système qui demande une Grèce forte et indépendante a même précédé dans l'opinion de l'Europe l'idée du maintien de la Turquie. Ce n'est pas pour avoir cette Grèce impuissante et mutilée, garantie par les protocoles de Londres, que l'Europe libérale, et principalement la France, ont fait tant de sacrifices. Il faut même dire, à l'honneur du cabinet français, qu'il paraît avoir jamais abandonné l'espoir de contribuer à remettre sous le sceptre hellénique l'Épire et la Thessalie. Les raïas grecs du moins en sont convaincus, et la certitude que des conférences ont lieu en leur faveur entre les deux cabinets de Londres et de Paris leur donne seule la patience d'attendre. Enfin, les Turcs de la Thessalie

eux-mêmes se regardent comme destinés à payer un jour tribut au *kral de la mer blanche* (au roi grec), et cette idée les frappe d'un tel découragement, qu'ils négligent entièrement d'entretenir leurs demeures, et ne perdent aucune occasion de vendre, fût-ce au plus bas prix, les terres que leur ont léguées leurs aïeux. *Θελομεν το πορτακο, nous voulons l'hellénisme*, tel est le cri que ne cessent de répéter les paysans de la vallée de Tempé aux pâtres de l'Agrafa, et les paisibles marchands de Janina et de Larisse aux klephtes de l'Olympe. Pour réprimer cet élan national, la diplomatie européenne se reposerait en vain sur l'accord des deux cabinets d'Athènes et de Constantinople. Ces deux cabinets sont aussi impuissans l'un que l'autre à réprimer chez les populations qu'ils gouvernent toute manifestation qui aurait pour elle la majorité.

Avec son faible budget, l'état grec est d'ailleurs dans l'impossibilité d'entretenir des forces militaires capables de fermer assez hermétiquement les frontières pour empêcher les mécontents des deux pays de se prêter un mutuel secours. Quelque anti-nationale qu'on supposât l'administration de la Grèce, et fût-elle appuyée par un budget quintuple de celui qui la soutient aujourd'hui, elle ne pourrait empêcher les patriotes en deçà et au-delà des frontières de conspirer ensemble pour l'agrandissement de leur patrie. On ne saurait donc rendre le cabinet d'Athènes responsable des irruptions que des troupes de palicars parties de son territoire seraient en pays turc, pas plus que le cabinet grec ne saurait demander compte à la Porte des ravages que les klephtes musulmans de l'Épire et de la Macédoine, quelquefois au nombre de cinquante à cent hommes, viennent à certaines époques exercer en Acarnanie et en Phthotide. Un tel état de choses est la conséquence nécessaire des frontières où l'on a prétendu emprisonner la Grèce. L'impuissance où elle est d'y rester fait que de part et d'autre il y a effort violent pour les franchir, les Turcs aspirant à reprendre leur ancienne conquête, et les Grecs s'efforçant d'étendre le royaume jusqu'aux limites de leur langue.

C'est à cette disposition des esprits, et non pas exclusivement, comme on l'a prétendu, aux intrigues moscovites, qu'il faut attribuer la naissance et le développement, malgré les plus vives persécutions, de l'étairie philorthodoxe. Cette puissante association, devant laquelle le gouvernement grec a dû plus d'une fois reculer, compte parmi ses chefs des hommes d'un patriotisme trop incontrastable et d'un libéralisme trop éclairé pour qu'on puisse sans aveuglement accuser les philorthodoxes de vouloir le règne du tsar. Sans doute, ils ont pour eux l'appui secret de la Russie. Pourquoi? parce que, agitant à la fois la Turquie et la Grèce, ils empêchent l'empire croissant des Osmanlis de se raffermir, et le royaume d'Athènes de s'asseoir humblement dans ses limites actuelles. Espérant tirer pour lui-même profit de l'agitation, le cabinet russe soutient les agitateurs, parce qu'ils veulent, comme lui, changer l'état de l'Orient; mais, d'accord pour renverser, les Grecs et les Russes ne s'entendent plus pour reconstruire. L'étairie philorthodoxe compte bien ne faire servir l'appui des Russes qu'à l'exécution de son propre plan. C'est pourquoi il sera toujours facile à la France et à l'Angleterre de déjouer par leur bon accord toutes les intrigues de la Russie parmi les Grecs, comme on en a vu un éclatant exemple dans la révolution de 1843. Si cet accord partiel des deux grandes puissances d'Occident avait pu avoir lieu deux ans plus tôt, les philorthodoxes auraient probablement, dès 1841, mis fin à la question des frontières entre la Turquie et la Grèce.

Le fameux traité Brunov, qui venait d'exclure la France du concert européen, fit alors espérer aux Hellènes que le cabinet français aurait le courage de rester dans son isolement, et, comptant sur un appui au moins tacite de sa part, ils ne balançaient pas à recommencer la guerre. Les réfugiés crétois quittèrent Athènes, et, conduits par leur compatriote Chaerētis, ils débarquèrent sur les côtes de la Crète, qui répondit à leur appel par une insurrection générale. Un Thessalien des montagnes de Volvi, au service d'Othon, le colonel Valentzas, rapporta de même en Thessalie, avec sa phalange de palicars, portant des armes et des munitions, aux Raïas. Enfin un capitaine roméiotte, le jeune Karalasso, ayant rassemblé dans le Péloponèse une centaine de braves, s'embarqua avec eux pour la Macédoine, et aborda sur l'isthme qui unit le mont Athos à la terre ferme. S'étant retranché dans cette position facile à défendre pour qui s'appuie sur la mer, il eut bientôt autour de lui dix mille palicars macédoïens. Les Slaves de Bulgarie s'insurgèrent en même temps, en nombre beaucoup plus considérable, et secrètement soutenus par la Serbie. Il n'y avait pas jusqu'à la république de Samos qui ne se levât aussi en armes contre la Porte. Au milieu de ce déluge de révoltes, c'en était fait de la domination turque dans les trois provinces d'Épire, de Thessalie et de Macédoine, si les grandes puissances eussent laissé faire les Hellènes.

Cependant de tous les cabinets d'Europe, le seul cabinet français semblait encore pencher pour la Grèce. Aussi, se détournant avec désespoir des diplomates russes et anglais, les Grecs ne pensaient qu'à la France. Dès octobre 1841, les journaux de Malte signalèrent la sympathie fougueuse avec laquelle les Bosphoriens, arrivés de toutes parts, avaient serré la main des matelots français quand l'amiral Hugon était venu jeter l'ancre devant Napolie. Les feuilles athéniennes, après de magnifiques éloges de la France en face du traité Brunov, ne voyaient pour l'avenir de leur pays qu'une intime alliance avec la grande nation contre l'Angleterre et la Russie, qui sans contrainte ne laisseront jamais s'agrandir l'Hellade. Vainement aux cris de guerre de son peuple la cour répondait qu'il fallait attendre, que la fixation des frontières du royaume était une question européenne dont la solution n'appartenait qu'aux grandes puissances, qu'arbitres souverains de l'Orient et de l'Occident, elles sauraient bien tôt ou tard rendre justice aux Hellènes. Manquant de l'appui des faits, ces raisonnements étaient sans force sur l'imagination populaire, qui finit par s'enflammer à un tel point, que la cour elle-même parut un moment entraînée à la guerre et prête à envoyer sa flotte au secours des Crétois. Le génie de 1821 sembla se réveiller, tout prêt à faire renaître les prodiges d'héroïsme de la guerre de neuf ans. Les journaux sommaient le ministère d'organiser partout l'*ethno-philaki* (garde nationale), sans en excepter aucun homme vigoureux de seize à quarante-cinq ans, et en laissant cette milice nommer elle-même, comme en France, ses propres officiers. La Grèce, disait-on, défendue par les mille gorges de ses montagnes et par les innombrables écueils de ses mers, est une

forteresse naturelle. Si elle a contre elle la coalition anglaise, la France du moins lui reste amie, et la grandeur de la patrie exaltant les âmes, ne tardera pas à faire renaître des Cimon, Miltiade, des Epaminondas.

(La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.

Joué le 29 mai 1845. Par extraordinaire.

Places fixes, disponibles, et entrées de faveur généralement supprimées pour la clôture définitive des représentations.

DE M. ALBERT DOMANGE, LA JUIVE.

M. ALBERT, remplira le rôle d'Eléazar. Mlle MASSON, première chanteuse falcon, celui de Rachel. Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

Zaal de Nieuwe Doelen.

Vrijdag 30 Mat.

MUSEUM.

OF GALERIJ DER BEROEMDSTE BEELD- STANDBEELDEN EN GROEPEN.

Naar de grootste Meesters, als: Raphaël, Canova, Rubens, Rembrandt, Dannecker, Thorwaldsen, enz.; daargesteld met schitterende verlichting op beweegbare Pedestallen, door een Geselschap van reusen en Kunstenaars, onder leiding en medewerking van L. Keizer, professor der Gymnastica te Beljien.

Entrée f 2.00.

Nadere inlichtingen zijn te vinden in het Programma.

De aanvang des avonds ten acht uren.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

composée par MALLARD, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure; il la fait recroître et en prévient la perte. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots portent le cachet et la signature de M. Mallard. Dépôt chez M. Creman coiffeur, à La Haye; Kerckhoff, à Amsterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Mai.

	Int.	28 mai.	27 mai.
Dette active	2½	61 1/2	64
Dito dito	3	—	77
Dito en liquidation	3	—	78
Dito dito	4	—	100
Dito des Indes	4	—	100
Syndicat	4½	—	100
Dito	3½	—	—
Société de Commerce	4½	153	153
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemijn d. s. fer du Rhin	4½	—	118
Act. du Chemijn de fer Holland.	—	—	106
Oblig. Trep. & C. 1798 & 1816	—	—	107
Dito dito 1823 & 1829	—	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au Voto	4	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	4	—	—
Emprunt de 1840	4	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	—
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—
Espagne	—	—	—
Ardoin	5	26 1/2	26 1/2
Dito	3	42	42
Coupons Ardoin	—	—	—
Obligations Gold. & Comp.	5	—	—
Autriche	—	—	—
Dito métallique	5	—	—
Dito dito	2½	—	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Brésil	—	—	—
Emprunt à Londres 1838	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2½	67	67

Les fonds hollandais étaient plus fermes. Les actions de la Société de Commerce étaient demandées en hausse. Les espagnols se sont un peu de leur dernière baisse.

Cours de l'argent: Prêt à garantie 3%: escompte 2½ p. o. Derniers prix à 5 heures: 2½ p. o. 64; Société de Commerce Ardoins 25 1/2 à 3.

Bourse de Paris du 26 Mai.

	Int.	26 mai.	25 mai.
France	—	—	—
Espagne	—	—	—
Naples	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Belgique	—	—	—
États-Unis	—	—	—

Métalliques, 5% p. o. — Rentes, 5% p. o. — Ardoins, 5% p. o. — Dette différée ancien, 5% p. o. — Passifs, 5% p. o. — Lots de Rentes, 5% p. o. après la Bourse (2 1/2 heures), Aid. 26 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Lachembert, Luge, 10, Nieuwe Doelenstraat. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonhoven, Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn, Nieuwe Doelenstraat.